

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5530

présenté par

M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Serva

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après le mot :

« celui-ci, »

insérer les mots :

« ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement, travaillé avec la FNH, vise à inclure les enjeux de biodiversité dans le module du « stress-test climatique ».

Au-delà de la question de la lutte contre le dérèglement climatique, qui a un impact important sur l'agriculture (avancement des calendriers culturels, changement du régime des précipitations et de la disponibilité de la ressource en eau, augmentation des événements extrêmes menaçant les cultures), les auteurs de ce sous-amendement tiennent à alerter sur la nécessité de préserver la biodiversité.

En effet, la préservation de la biodiversité est une condition sine qua non du développement de l'agriculture. Le maintien d'un sol vivant permet une bonne décomposition de la matière organique et

une bonne infiltration de l'eau pour les cultures. De la même façon, les résidus de culture permettent d'entretenir la fertilité des sols et de nourrir les micro-organismes.

C'est pourquoi les auteurs de cet amendement proposent d'inclure dans ce module « stress-test climatique » une évaluation de la prise en compte des enjeux de la préservation de la biodiversité dans un projet d'installation. Cela permettra notamment d'inclure dans ce module des recommandations de pratiques bénéfiques à la fois pour la biodiversité et le climat pour accompagner, si besoin, les agriculteurs vers un changement de pratiques.